

3 MARS 2008



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 3 mars 2008 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**JEAN-MARC MALTAIS
ALAIN CHÉNIER
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Madame **CATHERINE NADEAU**, greffière, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2008-03-100 1.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 3 mars 2008
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2008-03-101 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 18 février 2008

3 MARS 2008

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2008-03-102 3.1 Adoption de la liste des comptes à payer du mois de février 2008
- N.M. 3.2 Dépôt de la liste des permis de construction du mois de février 2008
- 2008-03-103 3.3 Adoption du procès-verbal des assemblées du Comité Consultatif d'Urbanisme tenues le 12 février et le 26 février 2008

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

- 2008-03-104 4.1 Participation au Colloque international du CEFRIO le 9 et 10 avril 2008
- 2008-03-105 4.2 Tournoi de golf de la Ville de Bromont – Édition 2008
- 2008-03-105 4.3 Soirée des Orchidées 2008 organisée par le Réseau des femmes d'affaires du Québec

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

- N.M. 5.1 Avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement numéro 559-87, tel qu'amendé, concernant le rejet des eaux usées dans le réseau d'égout sanitaire de la Ville de Bromont, afin de modifier le troisième (3^e) alinéa de l'article 3.8 et d'abroger le règlement numéro 584-87
- N.M. 5.2 Dispense de lecture lors de l'adoption du règlement numéro 559-03-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement numéro 559-87, tel qu'amendé, concernant le rejet des eaux usées dans le réseau d'égout sanitaire de la Ville de Bromont, afin de modifier le troisième (3^e) alinéa de l'article 3.8 et d'abroger le règlement numéro 584-87
- N.M. 5.3 Avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement numéro 692-91, tel qu'amendé, relatif à l'aqueduc et à son usage
- N.M. 5.4 Dispense de lecture lors de l'adoption du règlement numéro 692-03-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement numéro 692-91, tel qu'amendé, relatif à l'aqueduc et à son usage
- N.M. 5.5 Avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement numéro 943-2007, tel qu'amendé, sur la tarification de l'exercice financier 2008 afin de modifier l'article 1.3.14 relatif aux compteurs d'eau
- N.M. 5.6 Dispense de lecture lors de l'adoption du règlement numéro 943-02-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement numéro 943-2007, tel qu'amendé, sur la tarification de l'exercice financier 2008 afin de modifier l'article 1.3.14 relatif aux compteurs d'eau

3 MARS 2008

N.M.	5.7	Avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement numéro 944-2007, tel qu'amendé, décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2008 afin de modifier l'article 3.2 et l'annexe B
N.M.	5.8	Dispense de lecture lors de l'adoption du règlement numéro 944-02-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement numéro 944-2007, tel qu'amendé, décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2008 afin de modifier l'article 3.2 et l'annexe B
A.M.	5.9	Avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement numéro 945-2008 déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'engager des fonctionnaires et de payer les dépenses pour et au nom de la municipalité afin d'ajouter la commissaire touristique
2008-03-107	5.10	Dispense de lecture lors de l'adoption du règlement numéro 945-01-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement numéro 945-2008 déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'engager des fonctionnaires et de payer les dépenses pour et au nom de la municipalité afin d'ajouter la commissaire touristique
A.M.	5.11	Avis de motion de la présentation d'un règlement relatif à un programme de crédit de taxes dans le secteur industriel de la Ville de Bromont
2008-03-108	5.12	Dispense de lecture lors de l'adoption du règlement numéro 947-2008 intitulé : Règlement relatif à un programme de crédit de taxes dans le secteur industriel de la Ville de Bromont
A.M.	5.13	Avis de motion de la présentation d'un règlement d'emprunt d'une somme de un million six cent dix-sept mille sept cent vingt-et-un dollars (1 617 721 \$) pour (A) reconstruction de la rue Frontenac (B) Travaux de pavage (C) Achat de machinerie et véhicules (D) Réseau local de piste cyclable (E) Plan directeur du réseau routier privé (F) Plans et devis nouvelles rues Technoparc (G) Aménagement terrain de soccer
2008-03-109	5.14	Dispense de lecture lors de l'adoption du règlement numéro 948-2008 intitulé : Règlement d'emprunt d'une somme de un million six cent dix-sept mille sept cent vingt-et-un dollars (1 617 721 \$) pour (A) reconstruction de la rue Frontenac (B) Travaux de pavage (C) Achat de machinerie et véhicules (D) Réseau local de piste cyclable (E) Plan directeur du réseau routier privé (F) Plans et devis nouvelles rues Technoparc (G) Aménagement terrain de soccer
A.M.	5.15	Avis de motion de la présentation d'un règlement relatif aux conditions d'émission des permis de construction dans le secteur du Domaine André

3 MARS 2008

2008-03-110 5.16 Dispense de lecture lors de l'adoption du projet de règlement et du règlement numéro 949-2008 intitulé : Règlement relatif aux conditions d'émission des permis de construction dans le secteur du Domaine André

2008-03-111 5.17 Adoption du projet de règlement numéro 949-2008 intitulé : Règlement relatif aux conditions d'émission des permis de construction dans le secteur du Domaine André

6. RÈGLEMENTS

2008-03-112 6.1 Adoption du deuxième projet de règlement numéro 876-41-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de créer la zone H01-170 à même une partie de la zone R01-111, d'agrandir la zone C01-113 à même une partie de la zone R01-111 et d'ajouter la grille de spécifications relative à la zone H01-170 (projet Névé inc.)

2008-03-113 6.2 Adoption du deuxième projet de règlement numéro 879-08-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 879-2003, tel qu'amendé, afin d'assujettir certaines habitations unifamiliales et les habitations bifamiliales, trifamiliales et multifamiliales à la procédure relative aux usages conditionnels dans les zones C01-113 et H01-170 (projet Névé inc.)

2008-03-114 6.3 Adoption du règlement numéro 878-11-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 878-2003, tel qu'amendé, afin d'y assujettir certains travaux effectués dans les zones C01-113 et H01-170 (projet Névé inc.)

7. AFFAIRES COURANTES

7.1 TRÉSORERIE

2008-03-115 7.1.1 Correction et ajustement d'une facture à l'ordre de Névé inc.

7.2 TRAVAUX PUBLICS

2008-03-116 7.2.1 Adjudication du contrat pour le rapiéçage du pavage et le pavage de petites surfaces à l'aide d'un mélange bitumineux

2008-03-117 7.2.2 Adjudication du contrat de fourniture et d'épandage d'abat-poussière

2008-03-118 7.2.3 Adjudication du contrat pour la fourniture et le chargement de granulats concassés

3 MARS 2008

2008-03-119 7.2.4 Ajout de signalisation sur le boulevard Bromont

7.3 URBANISME

2008-03-120 7.3.1 Demande de dérogation mineure afin d'autoriser l'implantation d'un bâtiment industriel à 15 mètres et plus d'une limite de terrain alors que la marge minimale exigée au règlement de zonage en vigueur est supérieure à 15 mètres. Elle a également pour effet de réduire la superficie minimale de terrain à 7 500 mètres carrés lorsque la superficie de terrain minimale exigée au règlement de zonage est supérieure à 7 500 mètres carrés (terrain dans le Technoparc, situé à l'intersection du boulevard de l'Innovation et de la rue Unifix) (Aquilon)

2008-03-121 7.3.2 Demande de dérogation mineure afin d'autoriser une profondeur minimale de 40 m pour ce lot alors que l'exigence du règlement de lotissement en vigueur est plutôt de 45 mètres (lot 4 065 724, rue de l'Aubergiste située dans le Parcours du Vieux Village)

2008-03-122 7.3.3 Demande de dérogation mineure afin d'autoriser une profondeur minimale de 30 mètres pour ce lot alors que l'exigence du règlement de lotissement en vigueur est plutôt de 45 mètres (lot 4 065 722, rue de l'Aubergiste dans le Parcours du Vieux Village)

2008-03-123 7.3.4 Acquisition d'un terrain et d'une servitude pour l'amélioration de sentiers multifonctionnels sur la propriété de Sintra inc. dans le massif du Mont Gale

2008-03-124 7.3.5 Approbation d'un plan de compensation pour une perte de milieux humides (Les Boisés Adams)

2008-03-125 7.3.6 Comité de sélection pour l'appel d'offres de services professionnels 2008-DGT-003 relativement au contrôle des matériaux pour différents projets de construction en génie civil

2008-03-126 7.3.7 Comité de sélection pour l'appel d'offres de services professionnels 2008-DGT-002 relativement à une étude de circulation pour le quadrilatère composé des rues Sherbrooke, boulevard de Bromont, Shefford et de Gaspé

2008-03-127 7.3.8 Comité de sélection pour l'appel d'offres de services professionnels 2008-DGT-001 relativement à la reconstruction de la rue Shefford

2008-03-128 7.3.9 Autorisation de signature du protocole d'entente avec le promoteur du projet Les Versants Boisés

2008-03-129 7.3.10 Autorisation de signature du protocole d'entente avec Immobilier Ski Bromont relativement au prolongement de la rue Missisquoi

2008-03-130 7.3.11 Autorisation de signature du protocole d'entente avec le promoteur relativement à la construction de nouvelles rues dans le projet Le Domaine du Boisé de Bromont

3 MARS 2008

7.4 *ASSAINISSEMENT DES EAUX*

7.5 *LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE*

7.6 *SÉCURITÉ PUBLIQUE*

7.7 *DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE*

8. **DIVERS**

- | | | |
|-------------|-----|--|
| 2008-03-131 | 8.1 | Publication du Journal Ici Maintenant pour l'année 2008 |
| 2008-03-132 | 8.2 | Contribution de la Ville de Bromont à l'activité de financement de l'école Saint-Vincent-Ferrier |
| 2008-03-133 | 8.3 | Renouvellement du contrat d'entretien ménager de l'hôtel de Ville et du poste de police |
| 2008-03-134 | 8.4 | Adjudication du contrat pour l'impression du Voici Bromont |
| 2008-03-135 | 8.5 | Édition spéciale de la Voix de l'Est (Le Plus) pour la journée de la femme |
| 2008-03-136 | 8.6 | Brunch-bénéfice annuel de Oasis Santé Mentale Granby et Région du 27 avril 2008 |

9. **AFFAIRES DU PERSONNEL**

- | | | |
|-------------|-----|---|
| N.M. | 9.1 | Salaire accordé aux pompiers volontaires pour le travail de bureau et les tâches administratives |
| 2008-03-137 | 9.2 | Nomination de Monsieur Guy Labrecque au poste de responsable de la signalisation |
| 2008-03-138 | 9.3 | Nomination de Monsieur Éric Jalbert au poste de technicien en assainissement et suivi de l'exploitation des réseaux |
| 2008-03-139 | 9.4 | Participation d'employés de la Ville de Bromont à un tournoi de hockey |
| N.M. | 9.5 | Dépôt de la liste des embauches de surnuméraires |

10. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- | | | |
|------|------|---|
| N.M. | 10.1 | Dépôt du procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska tenue le 13 février 2008 |
|------|------|---|

3 MARS 2008

- | | | |
|-------------|------------|--|
| N.M. | 10.2 | Dépôt de documents du Ministère des affaires municipales et des régions relativement à la taxe d'accise sur l'essence |
| N.M. | 10.3 | Dépôt de deux (2) correspondances du Ministère des transports concernant la prise en charge de certains ponts du réseau municipal |
| N.M. | 10.4 | Dépôt d'une lettre du Ministère des affaires municipales et des régions relativement à la résolution numéro 2007-12-648 de la Ville de Bromont portant sur le mécanisme de vote par la poste |
| N.M. | 10.5 | Dépôt d'une correspondance du Ministère des affaires municipales et des régions relativement à des investissements supplémentaires pour la mise à niveau des habitations à loyer modique (HLM) |
| N.M. | 10.6 | Dépôt d'une lettre de Monsieur René Rochon concernant une demande pour les services de <i>Internet Haute Vitesse</i> |
| N.M. | 10.7 | Dépôt d'une correspondance de Monsieur Jean Laurin relativement à l'accessibilité aux loisirs pour les citoyens de Bromont et la répartition des heures de glace à l'aréna |
| N.M. | 10.8 | Dépôt de documents de Madame Michelle Champagne du Comité Vert Parent de l'École La Chantignole concernant la recherche de partenaires pour un projet touchant l'environnement à l'école |
| | 11. | <u>VARIA</u> |
| N.M. | 11.1 | Dépôt du jugement de la Cour du Québec dans le dossier IBM Canada Ltée c. Ville de Bromont et la MRC de la Haute-Yamaska ; |
| 2008-03-140 | 11.2 | Soutien de la Ville de Bromont à la Société canadienne du cancer pour l'événement Relais pour la vie. |
| N.M. | 12. | <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u> |
| 2008-03-141 | 13. | <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u> |

LA GREFFIÈRE

CATHERINE NADEAU

3 MARS 2008

2008-03-100

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2008**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 3 mars 2008 avec les modifications suivantes :

Les sujets 5.1 à 5.8, 9.1 et 10.7 sont reportés à une séance subséquente ;

Les sujets suivants sont ajoutés au VARIA de l'ordre du jour :

- 11.1 Dépôt du jugement de la Cour du Québec dans le dossier IBM Canada Ltée c. Ville de Bromont et la MRC de la Haute-Yamaska ;
- 11.2 Soutien de la Ville de Bromont à la Société canadienne du cancer pour l'événement Relais pour la vie.

ADOPTÉ

2008-03-101

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 18 FÉVRIER 2008**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 18 février 2008.

ADOPTÉ

3 MARS 2008

2008-03-102

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE
FÉVRIER 2008**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de février 2008 au montant de
**UN MILLION NEUF CENT CINQUANTE-TROIS MILLE QUATRE
CENT QUARANTE-SEPT DOLLARS ET DIX CENTS (1 953 447,10 \$)**, à
payer par le fonds d'administration.

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

ADOPTÉ

N.M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS
DE FÉVRIER 2008**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de
construction du mois de février 2008. Le montant des permis émis durant le
mois de février 2008 se chiffre à **DEUX MILLIONS HUIT CENT VINGT-
DEUX MILLE NEUF CENTS DOLLARS (2 822 900 \$)**.

2008-03-103

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES ASSEMBLÉES DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME TENUES LE 12 FÉVRIER ET LE 26
FÉVRIER 2008**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie
desdits procès-verbaux ;

3 MARS 2008

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal entérine les recommandations faites par les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme dans ses assemblées du 12 février et du 26 février 2008.

ADOPTÉ

2008-03-104

**PARTICIPATION AU COLLOQUE INTERNATIONAL DU CEFRIO LE
9 ET 10 AVRIL 2008**

ATTENDU QUE le CEFRIO organise un colloque international ayant pour thème « Comment favoriser le développement des villes et des régions du Québec » ;

ATTENDU QUE Madame la mairesse Pauline Quinlan désire assister à ce colloque qui se déroulera le 9 et 10 avril 2008 au Centre des congrès du Québec ;

ATTENDU QUE le coût de participation à ce colloque est de SEPT CENT QUARANTE-CINQ DOLLARS (745 \$), plus taxes, par personne ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont dispose d'un crédit de CINQ CENTS DOLLARS (500 \$) auprès du CEFRIO ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le trésorier à payer les frais d'inscription, d'hébergement, de déplacement, de repas et tous les autres frais inhérents à ce colloque, à Madame la mairesse Pauline Quinlan, pour sa participation au colloque international du CEFRIO, qui se tiendra le 9 et 10 avril 2008 à Québec.

ADOPTÉ

3 MARS 2008

2008-03-105

TOURNOI DE GOLF DE LA VILLE DE BROMONT – ÉDITION 2008

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire augmenter sa participation à des activités communautaires dans le cadre de sa politique familiale et de sa politique culturelle;

ATTENDU QUE l'organisation d'un tournoi de golf demeure un moyen efficace d'effectuer une collecte de fonds;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE créer officiellement le tournoi de golf de la Ville de Bromont 2008, le mercredi 21 mai 2008 au Parcours du Vieux Village, dont les profits seront versés à une fondation ayant pour objectif d'appuyer la politique familiale et la politique culturelle de la Ville de Bromont.

ADOPTÉ

2008-03-106

**SOIRÉE DES ORCHIDÉES 2008 ORGANISÉE PAR LE RÉSEAU DES
FEMMES D'AFFAIRES DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE le Réseau des femmes d'affaires du Québec organise une Soirée des Orchidées et sollicite la participation de Madame la Mairesse Quinlan et de son conjoint ;

ATTENDU QUE la soirée se tiendra le 14 mars 2008 au Château Bromont;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier, Monsieur Richard Joyal, à payer la somme de **CENT CINQUANTE DOLLARS (150\$)**, somme représentant l'achat de deux (2) billets pour la participation à cette Soirée des Orchidées 2008 organisée par le Réseau des femmes d'affaires du Québec.

ADOPTÉ

3 MARS 2008

N.M.

AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 559-87, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT LE REJET DES EAUX USÉES DANS LE RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE DE LA VILLE DE BROMONT, AFIN DE MODIFIER LE TROISIÈME (3^E) ALINÉA DE L'ARTICLE 3.8 ET D'ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 584-87

Le sujet 5.1 est reporté à une séance subséquente.

N.M.

DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 559-03-2008 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 559-87, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT LE REJET DES EAUX USÉES DANS LE RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE DE LA VILLE DE BROMONT, AFIN DE MODIFIER LE TROISIÈME (3^E) ALINÉA DE L'ARTICLE 3.8 ET D'ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 584-87

Le sujet 5.2 est reporté à une séance subséquente.

N.M.

AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 692-91, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF À L'AQUEDUC ET À SON USAGE

Le sujet 5.3 est reporté à une séance subséquente.

3 MARS 2008

N.M.

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 692-03-2008 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 692-91, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF À
L'AQUEDUC ET À SON USAGE**

Le sujet 5.4 est reporté à une séance subséquente.

N.M.

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 943-2007, TEL
QU'AMENDÉ, SUR LA TARIFICATION DE L'EXERCICE FINANCIER
2008 AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 1.3.14 RELATIF AUX
COMPTEURS D'EAU**

Le sujet 5.5 est reporté à une séance subséquente.

N.M.

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 943-02-2008 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 943-2007, TEL QU'AMENDÉ, SUR LA
TARIFICATION DE L'EXERCICE FINANCIER 2008 AFIN DE
MODIFIER L'ARTICLE 1.3.14 RELATIF AUX COMPTEURS D'EAU**

Le sujet 5.6 est reporté à une séance subséquente.

3 MARS 2008

N.M.

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 944-2007, TEL
QU'AMENDÉ, DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE
TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES
MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2008 AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE
3.2 ET L'ANNEXE B**

Le sujet 5.7 est reporté à une séance subséquente.

N.M.

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 944-02-2008 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 944-2007, TEL QU'AMENDÉ, DÉCRÉTANT
L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE
DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2008 AFIN
DE MODIFIER L'ARTICLE 3.2 ET L'ANNEXE B**

Le sujet 5.8 est reporté à une séance subséquente.

A.M.

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 945-2008 DÉLÉGUANT LE
POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES, D'ENGAGER DES
FONCTIONNAIRES ET DE PAYER LES DÉPENSES POUR ET AU
NOM DE LA MUNICIPALITÉ AFIN D'AJOUTER LA COMMISSAIRE
TOURISTIQUE**

Monsieur le conseiller **JEAN-MARC MALTAIS** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement modifiant le règlement numéro 945-2008 déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'engager des fonctionnaires et de payer les dépenses pour et au nom de la municipalité afin d'ajouter la commissaire touristique.

3 MARS 2008

2008-03-107

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 945-01-2008 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 945-2008 DÉLÉGUANT LE POUVOIR
D'AUTORISER DES DÉPENSES, D'ENGAGER DES
FONCTIONNAIRES ET DE PAYER LES DÉPENSES POUR ET AU
NOM DE LA MUNICIPALITÉ AFIN D'AJOUTER LA COMMISSAIRE
TOURISTIQUE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE le projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption du règlement numéro 945-01-2008 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 945-2008 DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES, D'ENGAGER DES FONCTIONNAIRES ET DE PAYER LES DÉPENSES POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ AFIN D'AJOUTER LA COMMISSAIRE TOURISTIQUE.

ADOPTÉ

A.M.

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
RELATIF À UN PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES DANS LE
SECTEUR INDUSTRIEL DE LA VILLE DE BROMONT**

Monsieur le conseiller **JEAN-MARC MALTAIS** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement relatif à un programme de crédit de taxes dans le secteur industriel de la Ville de Bromont.

3 MARS 2008

2008-03-108

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 947-2008 INTITULÉ : RÈGLEMENT RELATIF À UN
PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES DANS LE SECTEUR
INDUSTRIEL DE LA VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE le projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption du règlement numéro 947-2008 intitulé : RÈGLEMENT RELATIF À UN PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES DANS LE SECTEUR INDUSTRIEL DE LA VILLE DE BROMONT.

ADOPTÉ

A.M.

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE UN MILLION SIX CENT DIX-SEPT
MILLE SEPT CENT VINGT-ET-UN DOLLARS (1 617 721 \$) POUR (A)
RECONSTRUCTION DE LA RUE FRONTENAC (B) TRAVAUX DE
PAVAGE (C) ACHAT DE MACHINERIE ET VÉHICULES (D) RÉSEAU
LOCAL DE PISTE CYCLABLE (E) PLAN DIRECTEUR DU RÉSEAU
ROUTIER PRIVÉ (F) PLANS ET DEVIS NOUVELLES RUES
TECHNOPARC (G) AMÉNAGEMENT TERRAIN DE SOCCER**

Monsieur le conseiller **ALAIN CHÉNIER** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement d'emprunt d'une somme de UN MILLION SIX CENT DIX-SEPT MILLE SEPT CENT VINGT-ET-UN DOLLARS (1 617 721 \$) pour (A) Reconstruction de la rue Frontenac (B) Travaux de pavage (C) Achat de machinerie et véhicules (D) Réseau local de piste cyclable (E) Plan directeur du réseau routier privé (F) Plans et devis nouvelles rues Technoparc (G) Aménagement terrain de soccer.

3 MARS 2008

2008-03-109

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 948-2008 INTITULÉ : RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE
SOMME DE UN MILLION SIX CENT DIX-SEPT MILLE SEPT CENT
VINGT-ET-UN DOLLARS (1 617 721 \$) POUR (A) RECONSTRUCTION
DE LA RUE FRONTENAC (B) TRAVAUX DE PAVAGE (C) ACHAT DE
MACHINERIE ET VÉHICULES (D) RÉSEAU LOCAL DE PISTE
CYCLABLE (E) PLAN DIRECTEUR DU RÉSEAU ROUTIER PRIVÉ (F)
PLANS ET DEVIS NOUVELLES RUES TECHNOPARC (G)
AMÉNAGEMENT TERRAIN DE SOCCER**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE le projet de règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE dispenser la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption du règlement numéro 948-2008 intitulé : RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE UN MILLION SIX CENT DIX-SEPT MILLE SEPT CENT VINGT-ET-UN DOLLARS (1 617 721 \$) POUR (A) RECONSTRUCTION DE LA RUE FRONTENAC (B) TRAVAUX DE PAVAGE (C) ACHAT DE MACHINERIE ET VÉHICULES (D) RÉSEAU LOCAL DE PISTE CYCLABLE (E) PLAN DIRECTEUR DU RÉSEAU ROUTIER PRIVÉ (F) PLANS ET DEVIS NOUVELLES RUES TECHNOPARC (G) AMÉNAGEMENT TERRAIN DE SOCCER.

ADOPTÉ

A.M.

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
RELATIF AUX CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE
CONSTRUCTION DANS LE SECTEUR DU DOMAINE ANDRÉ**

Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement relatif aux conditions d'émission des permis de construction dans le secteur du Domaine André.

3 MARS 2008

2008-03-110

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU PROJET DE
RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 949-2008 INTITULÉ :
RÈGLEMENT RELATIF AUX CONDITIONS D'ÉMISSION DES
PERMIS DE CONSTRUCTION DANS LE SECTEUR DU DOMAINE
ANDRÉ**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE le projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption du projet de règlement et du règlement numéro 949-2008 intitulé : RÈGLEMENT RELATIF AUX CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION DANS LE SECTEUR DU DOMAINE ANDRÉ.

ADOPTÉ

2008-03-111

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 949-2008
INTITULÉ : RÈGLEMENT RELATIF AUX CONDITIONS D'ÉMISSION
DES PERMIS DE CONSTRUCTION DANS LE SECTEUR DU
DOMAINE ANDRÉ**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2008-03-110 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption du projet de règlement et du règlement numéro 949-2008 ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

3 MARS 2008

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le projet de règlement numéro 949-2008 intitulé : Règlement relatif aux conditions d'émission des permis de construction dans le secteur du Domaine André.

ADOPTÉ

2008-03-112

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-41-2008 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER LA ZONE H01-170 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE R01-111, D'AGRANDIR LA ZONE C01-113 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE R01-111 ET D'AJOUTER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE H01-170 (PROJET NÉVÉ INC.)

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit deuxième projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2008-01-008 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption des projets de règlement et du règlement numéro 876-41-2008 ;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 4 février 2008 à 19h30 ;

ATTENDU QUE ledit deuxième projet de règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le deuxième projet de règlement numéro 876-41-2008 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER LA ZONE H01-170 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE R01-111, D'AGRANDIR LA ZONE C01-113 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE R01-111 ET D'AJOUTER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE H01-170 (PROJET NÉVÉ INC.).

ADOPTÉ

3 MARS 2008

2008-03-113

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 879-08-2008 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 879-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'ASSUJETTIR CERTAINES HABITATIONS UNIFAMILIALES ET LES HABITATIONS BIFAMILIALES, TRIFAMILIALES ET MULTIFAMILIALES À LA PROCÉDURE RELATIVE AUX USAGES CONDITIONNELS DANS LES ZONES C01-113 ET H01-170 (PROJET NÉVÉ INC.)

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit deuxième projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2008-01-010 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption des projets de règlement et du règlement numéro 879-08-2008 ;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 4 février 2008 à 19h30 ;

ATTENDU QUE ledit deuxième projet de règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le deuxième projet de règlement numéro 879-08-2008 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 879-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'ASSUJETTIR CERTAINES HABITATIONS UNIFAMILIALES ET LES HABITATIONS BIFAMILIALES, TRIFAMILIALES ET MULTIFAMILIALES À LA PROCÉDURE RELATIVE AUX USAGES CONDITIONNELS DANS LES ZONES C01-113 ET H01-170 (PROJET NÉVÉ INC.).

ADOPTÉ

2008-03-114

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 878-11-2008 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 878-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'Y ASSUJETTIR CERTAINS TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LES ZONES C01-113 ET H01-170 (PROJET NÉVÉ INC.)

3 MARS 2008

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2008-01-012 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption du projet de règlement et du règlement numéro 878-11-2008 ;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 4 février 2008 à 19h30 ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 878-11-2008 intitulé : **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 878-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'Y ASSUJETTIR CERTAINS TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LES ZONES C01-113 ET H01-170 (PROJET NÉVÉ INC.)**.

ADOPTÉ

N.M.

Monsieur le conseiller **JEAN-MARC MALTAIS** quitte son siège.

2008-03-115

CORRECTION ET AJUSTEMENT D'UNE FACTURE À L'ORDRE DE NÉVÉ INC.

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a facturé Névé inc. pour l'ajustement des plans du boulevard de Montréal et ce, afin d'assurer un enlignement optimal du boulevard de Montréal vis-à-vis la future rue du projet Névé inc. (Parc sur la Rivière) ;

3 MARS 2008

ATTENDU QU'en raison de négociations intervenues entre le service de la gestion et du développement du territoire et Névé inc., des intérêts ont été portés au compte payable par l'entreprise ;

ATTENDU QUE le montant devant être payé par Névé inc. pour l'ajustement des plans a été payé en entier à ce jour ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE procéder à l'annulation des intérêts chargé à Névé inc. d'un montant de TROIS CENT SOIXANTE-SIX DOLLARS ET QUARANTE-ET-UN CENTS (366.41 \$) en date du 3 mars 2008.

ADOPTÉ

2008-03-116

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE RAPIÉÇAGE DU PAVAGE
ET LE PAVAGE DE PETITES SURFACES À L'AIDE D'UN MÉLANGE
BITUMINEUX**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a invité des entreprises à soumettre des prix pour le rapiéçage du pavage et le pavage de petites surfaces à l'aide d'un mélange bitumineux pour effectuer les réparations sur les rues asphaltées de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit procéder rapidement à la réparation des nombreux trous dans les rues asphaltées de la Ville et ce, avant le début de la saison estivale;

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 19 février 2008 à 14 heures, les soumissions suivantes ont été reçues (voir tableau des résultats ci-joint);

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger le contrat de rapiéçage du pavage et pavage de petites surfaces à l'aide d'un mélange bitumineux pour l'année 2008 au plus bas soumissionnaire conforme soit **Construction D.J.L. inc.** pour les taux unitaires suivants :

3 MARS 2008

ITEM A - Mélange bitumineux EB-5 Spécial client - Réparations nids-de-poule incluant préparation des surfaces au montant de **215,95\$/t.m.**, taxes incluses ;

ITEM B - Mélange bitumineux EB-10C Pavage de petites surfaces (fuite d'aqueduc) à l'aide d'une paveuse incluant préparation des surfaces et compaction au montant de **17,38\$/m.car.**, taxes incluses ;

ITEM C - Mélange bitumineux EB-10C Pavage suite à l'ajustement de regards et puisards au montant de **32,14\$/m.car.**, taxes incluses ;

ITEM D - Mélange bitumineux EB-10C Pavage de caniveaux pluviaux au montant de **146,49\$/t.**, taxes incluses ;

ITEM E - Mélange bitumineux EB-10S Resurfaçage de pavage pour une épaisseur moyenne de 40 mm au montant de **84,51\$/t.**, taxes incluses ;

ITEM F – Sciage des pavages lorsque requis: les pavage seront scier avant les réfections au montant de **3,48\$/m.lin.**, taxes incluses.

ADOPTÉ

2008-03-117

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE ET D'ÉPANDAGE
D'ABAT-POUSSIÈRE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a invité des entreprises à soumettre des prix pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière;

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 22 février 2008, les soumissions suivantes ont été reçues :

APPEL D'OFFRES # TRV-SI01-2008 FOURNITURE ET ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE				
SOUMISSIONNAIRE	OPTION	LITRES	PRIX	TOTAL <u>AVANT TAXES</u>
SOMAVRAC (C.C) INC.	1	208 800	0,243 \$	50 738,40 \$
MULTI ROUTES INC.	1	208 800	0,279 \$	58 255,52 \$
MULTI ROUTES INC.	2	208205	0,271 \$	56 423,55\$
SEBCI Inc.	2	208205	0,253 \$	52 675,86 \$
LES ENTREPRISES BOURGET inc.	3	265 000	0,171 \$	39 928,00 \$
CALCLO 2000 INC.	1	208 800	0,253 \$	52 826,40 \$

3 MARS 2008

ATTENDU QUE le produit retenu devra être respectueux de l'environnement, tant dans les méthodes de transformations que suite à l'épandage sur la route;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière pour l'année 2008 à l'entreprise SOMAVRAC INC. au prix unitaire de 0.243\$/litre, pour du chlorure de Calcium 35 %.

QUE la Ville de Bromont se réserve le droit d'échantillonner le produit pour vérifier la teneur de calcium avant les opérations d'épandages.

ADOPTÉ

N.M.

Monsieur le conseiller **JEAN-MARC MALTAIS** réintègre son siège.

2008-03-118

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LE
CHARGEMENT DE GRANULATS CONCASSÉS**

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 21 février 2008 à 14 heures, deux (2) entreprises nous ont présenté des soumissions conformes ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du tableau d'analyse desdites soumissions ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

3 MARS 2008

D'adjudger le contrat pour la fourniture et le chargement de granulats concassés pour la période allant du 1^{er} mars 2008 jusqu'au 1^{er} mars 2010 au plus bas soumissionnaire conforme et ce, selon le type de produit et des coûts de transport pour la livraison aux adresses précisées dans les documents d'appels d'offres, tel qu'il est démontré dans le tableau d'analyse.

ADOPTÉ

2008-03-119

AJOUT DE SIGNALISATION SUR LE BOULEVARD BROMONT

ATTENDU QUE la demande d'ajout de signalisation sur le boulevard de Bromont a fait l'objet d'une vérification du Service des travaux publics ainsi que du Service de police de la Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE cette démarche augmentera la mobilité des usagers et la sécurité sur le réseau routier ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la signalisation sur le boulevard de Bromont ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'ajouter des panneaux d'arrêt (STOP) sur le boulevard de Bromont, dans les deux (2) directions, à l'intersection de la rue Vaudreuil.

ADOPTÉ

3 MARS 2008

2008-03-120

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL À 15 MÈTRES ET PLUS D'UNE LIMITE DE TERRAIN ALORS QUE LA MARGE MINIMALE EXIGÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE EN VIGUEUR EST SUPÉRIEURE À 15 MÈTRES. ELLE A ÉGALEMENT POUR EFFET DE RÉDUIRE LA SUPERFICIE MINIMALE DE TERRAIN À 7 500 MÈTRES CARRÉS LORSQUE LA SUPERFICIE DE TERRAIN MINIMALE EXIGÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE EST SUPÉRIEURE À 7 500 MÈTRES CARRÉS (TERRAIN DANS LE TECHNOPARC, SITUÉ À L'INTERSECTION DU BOULEVARD DE L'INNOVATION ET DE LA RUE UNIFIX) (AQUILON)

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure afin d'autoriser l'implantation d'un bâtiment industriel à 15 mètres et plus d'une limite de terrain alors que la marge minimale exigée au règlement de zonage en vigueur est supérieure à 15 mètres. Elle a également pour effet de réduire la superficie minimale de terrain à 7 500 mètres carrés lorsque la superficie de terrain minimale exigée au règlement de zonage est supérieure à 7 500 mètres carrés (terrain dans le Technoparc, situé à l'intersection du boulevard de l'Innovation et de la rue Unifix) (Aquilon).

ADOPTÉ

2008-03-121

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER UNE PROFONDEUR MINIMALE DE 40 M POUR CE LOT ALORS QUE L'EXIGENCE DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT EN VIGUEUR EST PLUTÔT DE 45 MÈTRES (LOT 4 065 724, RUE DE L'AUBERGISTE SITUÉE DANS LE PARCOURS DU VIEUX VILLAGE)

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

3 MARS 2008

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure afin d'autoriser une profondeur minimale de 40 m pour ce lot alors que l'exigence du règlement de lotissement en vigueur est plutôt de 45 mètres (lot 4 065 724, rue de l'Aubergiste située dans le Parcours du Vieux Village).

ADOPTÉ

2008-03-122

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER UNE PROFONDEUR MINIMALE DE 30 MÈTRES POUR CE LOT ALORS QUE L'EXIGENCE DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT EN VIGUEUR EST PLUTÔT DE 45 MÈTRES (LOT 4 065 722, RUE DE L'AUBERGISTE DANS LE PARCOURS DU VIEUX VILLAGE)

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure afin d'autoriser une profondeur minimale de 30 mètres pour ce lot alors que l'exigence du règlement de lotissement en vigueur est plutôt de 45 mètres (lot 4 065 722, rue de l'Aubergiste dans le Parcours du Vieux Village).

ADOPTÉ

2008-03-123

ACQUISITION D'UN TERRAIN ET D'UNE SERVITUDE POUR L'AMÉLIORATION DE SENTIERS MULTIFONCTIONNELS SUR LA PROPRIÉTÉ DE SINTRA INC. DANS LE MASSIF DU MONT GALE

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire mettre en place pour les générations actuelles et futures un réseau de sentiers multifonctionnels permettant aux citoyens ainsi qu'aux visiteurs d'accéder à la nature et à se maintenir en bonne forme physique ;

3 MARS 2008

ATTENDU QUE la Ville de Bromont travaille continuellement à mettre de l'avant sa stratégie de protection des espaces verts et des milieux naturels et que cette stratégie vise la mise en place d'un réseau d'aires protégées ;

ATTENDU QU'il est opportun de convenir avec différents propriétaires de droits de passage pour l'aménagement desdits sentiers multifonctionnels ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie de l'acte notarié ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer l'acte notarié préparé par Me David F. Ménard afin que la Ville de Bromont acquiert un terrain d'une superficie d'environ 4 089,9 mètres carrés pour la somme de **UN DOLLARS (1\$)**.

QUE le même acte notarié procède à l'enregistrement d'une servitude pour l'aménagement de sentiers multifonctionnels sur l'ensemble de la propriété de Sintra inc. constituée des lots 4 088 660 (environ 147 acres) et 2 930 014 (environ 0.92 acres).

DE remercier la compagnie Sintra inc. pour leur contribution à l'agrandissement du réseau de sentiers multifonctionnels de la Ville de Bromont.

ADOPTÉ

2008-03-124

APPROBATION D'UN PLAN DE COMPENSATION POUR UNE PERTE DE MILIEUX HUMIDES (LES BOISÉS ADAMS)

ATTENDU QUE Les Boisés Adams ont présenté une demande de certificat d'autorisation (selon l'article 22 *Loi sur la qualité de l'environnement*) au Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs (MDDEP) pour la continuité du projet Les Boisés Adams dans le quartier d'Adamsville ;

ATTENDU QUE le service de la gestion et du développement du territoire recommande d'approuver le plan de compensation, tel qu'il est proposé par le biologiste du promoteur ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

3 MARS 2008

DE confirmer au Ministère du Développement durable, de l'environnement et des parcs (MDDEP) que la Ville de Bromont accepte de destiner la portion conservée des milieux humides MH-3 ainsi que la partie de compensation terrestre, tel que ces deux (2) parties de terrains sont identifiés sur le plan 2/3 daté du 13 octobre 2007 et intitulé « Projet résidentiel Les Boisés Adams – Plan des milieux humides détruits ».

ADOPTÉ

2008-03-125

**COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'APPEL D'OFFRES DE SERVICES
PROFESSIONNELS 2008-DGT-003 RELATIVEMENT AU CONTRÔLE
DES MATÉRIAUX POUR DIFFÉRENTS PROJETS DE
CONSTRUCTION EN GÉNIE CIVIL**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont procédera à un appel d'offres pour des services professionnels pour retenir un laboratoire de sols afin d'assurer entre autre le contrôle des matériaux pour le chantier visant le réaménagement de l'échangeur nord de la sortie 78 de l'autoroute 10 et pour d'autres travaux municipaux durant l'année 2008 ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit procéder de la sorte afin de se conformer au protocole d'entente qu'elle a signé avec le Ministère des Transports relativement à la réalisation du projet de réaménagement de l'échangeur nord de la sortie 78 de l'autoroute 10 ;

ATTENDU QUE selon la loi, le conseil municipal doit créer un comité de sélection afin que ce dernier évalue les soumissions qui seront déposées dans le cadre dudit appel d'offres 2008-DGT-003 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE nommer les personnes suivantes sur le comité d'évaluation des soumissions résultant de l'appel d'offres 2008-DGT-003, soit :

Marcel L'Homme, Ville de Bromont ;
Nicolas Rousseau, Ville de Bromont ;
Catherine Nadeau, Ville de Bromont.

ADOPTÉ

3 MARS 2008

2008-03-126

**COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'APPEL D'OFFRES DE SERVICES
PROFESSIONNELS 2008-DGT-002 RELATIVEMENT À UNE ÉTUDE
DE CIRCULATION POUR LE QUADRILATÈRE COMPOSÉ DES RUES
SHERBROOKE, BOULEVARD DE BROMONT, SHEFFORD ET DE
GASPÉ**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont procèdera à un appel d'offres pour des services professionnels pour la réalisation d'une étude de circulation visant à solutionner les problèmes de circulation du quadrilatère des rues Sherbrooke, boulevard de Bromont, Shefford et de Gaspé ;

ATTENDU QUE nous désirons par la réalisation de cette étude trouver les solutions qui assureront dans l'ordre la sécurité des usagers de la route, la fluidité des usagers et finalement l'accès aux propriétés du quadrilatère étudié ;

ATTENDU QUE selon la loi, le conseil municipal doit créer un comité de sélection afin que ce dernier évalue les soumissions qui seront déposées dans le cadre dudit appel d'offres 2008-DGT-002 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer les personnes suivantes sur le comité d'évaluation des soumissions résultant de l'appel d'offres 2008-DGT-002, soit :

Richard Joyal, Ville de Bromont ;
Nicolas Rousseau, Ville de Bromont ;
Jacques Des Ormeaux, Ville de Bromont.

ADOPTÉ

2008-03-127

**COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'APPEL D'OFFRES DE SERVICES
PROFESSIONNELS 2008-DGT-001 RELATIVEMENT À LA
RECONSTRUCTION DE LA RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont sera bientôt en appel d'offres pour des services professionnels pour la réalisation des plans et devis et la surveillance de chantier relativement au projet de reconstruction de la rue Shefford (route 241) ;

ATTENDU QUE ledit projet est conjoint avec le Ministère des Transports du Québec ;

3 MARS 2008

ATTENDU QUE selon la loi, le conseil municipal doit créer un comité de sélection afin que ce dernier évalue les soumissions qui seront déposées dans le cadre dudit appel d'offres 2008-DGT-001 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE nommer les personnes suivantes sur le comité d'évaluation des soumissions résultant de l'appel d'offres 2008-DGT-001, soit :

Marcel L'Homme, Ville de Bromont ;
Nicolas Rousseau, Ville de Bromont ;
Jacques Des Ormeaux, Ville de Bromont ;
Claire Gagnon ingénieure, Ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉ

2008-03-128

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE
AVEC LE PROMOTEUR DU PROJET LES VERSANTS BOISÉS**

ATTENDU QUE Immobilier Ski Bromont désire construire les rues incluses dans le projet immobilier connu sous le nom « Les Versants Boisés » et détaillé dans le PIIA du même nom ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie de l'entente à être signée ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer un protocole d'entente avec le promoteur et ce, en conformité avec le règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

QUE la durée de l'entente soit de sept (7) ans.

ADOPTÉ

3 MARS 2008

2008-03-129

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE
AVEC IMMOBILIER SKI BROMONT RELATIVEMENT AU
PROLONGEMENT DE LA RUE MISSISQUOI**

ATTENDU QU'une entente concernant les travaux municipaux doit être conclue afin de permettre à Immobilier Ski Bromont.com de construire le prolongement de la rue Missisquoi ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie de ladite entente ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer le protocole d'entente concernant le prolongement de la rue Missisquoi avec Immobilier Ski Bromont.com.

QUE la durée de cette entente de développement soit de deux (2) ans.

ADOPTÉ

2008-03-130

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE
AVEC LE PROMOTEUR RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION
DE NOUVELLES RUES DANS LE PROJET LE DOMAINE DU BOISÉ
DE BROMONT**

ATTENDU QU'une entente concernant les travaux municipaux doit être conclue afin de permettre à Immobilier Cleary-Breton inc. de construire des nouvelles rues dans le secteur localisé à l'est du Vélodrome sur la route 241 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie de ladite entente ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

3 MARS 2008

D'autoriser la Mairesse et la greffière à signer le protocole d'entente concernant la construction des dernières rues du projet « Domaine du Boisé de Bromont ».

QUE la durée de cette entente de développement soit de trois (3) ans.

ADOPTÉ

2008-03-131

**PUBLICATION DU JOURNAL ICI MAINTENANT POUR L'ANNÉE
2008**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier à payer la somme totale de **TROIS MILLE TROIS CENTS DOLLARS (3 300,00\$)**, taxes applicables en sus, somme représentant les frais de publication d'une page dans six (6) numéros du Journal Ici Maintenant pour un an, soit un montant de **CINQ CENT CINQUANTE DOLLARS (550\$)** chacune, taxes applicables en sus, du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008.

ADOPTÉ

2008-03-132

**CONTRIBUTION DE LA VILLE DE BROMONT À L'ACTIVITÉ DE
FINANCEMENT DE L'ÉCOLE SAINT-VINCENT-FERRIER**

ATTENDU QUE l'école Saint-Vincent-Ferrier a invité les membres du Conseil à son Souper Spaghetti afin d'admirer les œuvres artistiques des élèves qui seront installées dans l'école;

ATTENDU QUE cette activité de financement a lieu le vendredi 18 avril 2008;

ATTENDU QUE les membres du Conseil souhaitent encourager les élèves ainsi que les enseignants;

3 MARS 2008

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le trésorier à verser le montant de **CENT CINQUANTE DOLLARS (150\$)** à l'école Saint-Vincent-Ferrier, somme représentant la contribution de la Ville de Bromont à l'activité de financement Souper Spaghetti de l'école.

ADOPTÉ

2008-03-133

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER DE
L'HÔTEL DE VILLE ET DU POSTE DE POLICE**

ATTENDU QUE la Ville a été en soumission, l'an dernier, et que l'entretien ménager de l'Hôtel de Ville est à l'entière satisfaction de la Ville ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE renouveler le contrat d'entretien ménager de l'Hôtel de Ville et du poste de police à Mesdames Nathalie Demers et Manon Bourgeois, au coût mensuel de **MILLE SIX CENT QUARANTE DOLLARS (1 640 \$)**, pour une période additionnelle d'un (1) an, à partir du 1^{er} avril 2008.

ADOPTÉ

2008-03-134

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'IMPRESSION DU VOICI
BROMONT**

ATTENDU QUE cinq (5) appels d'offres par voie d'invitation écrite ont été envoyés pour l'impression du Voici Bromont et qu'à la fermeture des soumissions, le 5 février 2008, les quatre (4) soumissions suivantes ont été reçues :

3 MARS 2008

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX PAR PARUTION (taxes en sus)
Centre de copie rapide	1 757.70 \$
Impressions Daigle inc.	1 829.00 \$
Imprimerie Shefford	2 186.88 \$
Impression totale Estrie	2 194.00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat d'impression du Voici Bromont au plus bas soumissionnaire conforme, soit **CENTRE DE COPIE RAPIDE** pour la somme de **MILLE SEPT CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS ET SOIXANTE-DIX CENTS (1 757,70 \$)**, taxes en sus, pour l'impression de 3 500 copies par parution (4 parutions par année).

ADOPTÉ

2008-03-135

**ÉDITION SPÉCIALE DE LA VOIX DE L'EST (LE PLUS) POUR LA
JOURNÉE DE LA FEMME**

ATTENDU QUE la Voix de l'Est, via Le Plus, publie un cahier spécial pour la journée internationale de la femme qui se tiendra le 8 mars ;

ATTENDU QUE ce cahier présentera les portraits d'environ une cinquantaine de femmes de la région, afin de faire connaître leurs accomplissements et leurs projets ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire rendre hommage à sa mairesse Madame Pauline Quinlan ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE faire publier la photo et un texte en l'honneur de la mairesse Madame Pauline Quinlan, dans l'édition spéciale du journal Le Plus pour la journée internationale de la femme le 8 mars, pour une somme de **CENT QUINZE DOLLARS (115,00 \$)**.

ADOPTÉ

3 MARS 2008

2008-03-136

**BRUNCH-BÉNÉFICE ANNUEL DE OASIS SANTÉ MENTALE
GRANBY ET RÉGION DU 27 AVRIL 2008**

ATTENDU QUE le 17^e brunch-bénéfice de l'organisme Oasis santé mentale Granby et région aura lieu le 27 avril 2008 à l'Hôtel Castel & Spa Confort ;

ATTENDU QUE le but de cet organisme est de soutenir les personnes atteintes d'une maladie mentale et de créer des services appropriés à leurs besoins ;

ATTENDU QUE le prix du billet est de SOIXANTE-QUINZE DOLLARS (75 \$), taxes incluses, par personne ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier à payer la somme de **TROIS CENTS DOLLARS (300\$)**, taxes incluses, à l'ordre de Oasis Santé mentale Granby et région, somme représentant le prix de quatre (4) billets pour assister au 17^e brunch-bénéfice de Oasis Santé mentale Granby et région, dimanche le 27 avril 2008 à 10h00, à Hôtel Castel & Spa Confort.

D'acheter les billets auprès de la marraine de cet événement, Madame Josée Darche.

ADOPTÉ

N.M.

**SALAIRE ACCORDÉ AUX POMPIERS VOLONTAIRES POUR LE
TRAVAIL DE BUREAU ET LES TÂCHES ADMINISTRATIVES**

Le sujet 9.1 est reporté à une séance subséquente.

3 MARS 2008

2008-03-137

**NOMINATION DE MONSIEUR GUY LABRECQUE AU POSTE DE
RESPONSABLE DE LA SIGNALISATION**

ATTENDU QUE par la résolution 2008-02-079 du 4 février 2008, le Conseil abolissait le poste d'opérateur à l'usine de filtration, occupé par Monsieur Guy Labrecque ;

ATTENDU QUE selon l'article 18.02 de la convention collective en vigueur, Monsieur Guy Labrecque a été informé de l'abolition de son poste et que l'affichage du nouveau poste a été fait à l'interne ;

ATTENDU QUE selon l'article 18.03 de la convention collective en vigueur, Monsieur Guy Labrecque est considéré comme ayant posé sa candidature sur tout poste vacant ou nouvellement créé ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE nommer Monsieur Guy Labrecque au poste de responsable de la signalisation, à partir du 10 mars 2008 et que, selon l'article 18.03 de la convention collective en vigueur, le salaire de Monsieur Labrecque sera gelé jusqu'à ce que sa rémunération atteigne la classe 4, classe correspondant au poste.

ADOPTÉ

2008-03-138

**NOMINATION DE MONSIEUR ÉRIC JALBERT AU POSTE DE
TECHNICIEN EN ASSAINISSEMENT ET SUIVI DE
L'EXPLOITATION DES RÉSEAUX**

ATTENDU QUE par la résolution 2008-02-079 du 4 février 2008, le Conseil créait le poste de technicien en assainissement et suivi de l'exploitation des réseaux ;

ATTENDU QUE selon l'article 16.01 de la convention collective en vigueur, l'affichage du nouveau poste a été fait à l'interne ;

ATTENDU QUE Monsieur Éric Jalbert, opérateur à l'usine de filtration, a posé sa candidature et possède toutes les qualifications requises ;

3 MARS 2008

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE nommer Monsieur Éric Jalbert au poste de technicien en assainissement et suivi de l'exploitation des réseaux, classe 1, à partir du 10 mars 2008.

ADOPTÉ

2008-03-139

**PARTICIPATION D'EMPLOYÉS DE LA VILLE DE BROMONT À UN
TOURNOI DE HOCKEY**

ATTENDU QUE les 11-12-13 avril 2008, à Chambly, se déroulera la 22^{ième} édition du tournoi de hockey de l'Association des Travaux Publics d'Amérique, chapitre du Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont participerait avec une équipe exclusivement composée d'employés de la Ville de Bromont ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la participation d'une équipe de la Ville de Bromont soit autorisée et que la Ville défraye le coût d'inscription au montant de **TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS (375\$)** plus taxes.

QUE la Ville subventionne une heure et demi de location de glace à l'aréna de Bromont afin qu'une pratique puisse y être tenue pour la préparation à l'événement.

ADOPTÉ

3 MARS 2008

N.M.

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNUMÉRAIRES

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des embauches de surnuméraires.

N.M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA
HAUTE-YAMASKA TENUE LE 13 FÉVRIER 2008**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska tenue le 13 février 2008.

N.M.

**DÉPÔT DE DOCUMENTS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES
MUNICIPALES ET DES RÉGIONS RELATIVEMENT À LA TAXE
D'ACCISE SUR L'ESSENCE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit document du Ministère des affaires municipales et des régions relativement à la taxe d'accise sur l'essence.

3 MARS 2008

N.M.

**DÉPÔT DE DEUX (2) CORRESPONDANCES DU MINISTÈRE DES
TRANSPORTS CONCERNANT LA PRISE EN CHARGE DE CERTAINS
PONTS DU RÉSEAU MUNICIPAL**

Les membres du Conseil ont pris connaissance des deux (2) correspondances du Ministère des transports concernant la prise en charge de certains ponts du réseau municipal.

N.M.

**DÉPÔT D'UNE LETTRE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES
MUNICIPALES ET DES RÉGIONS RELATIVEMENT À LA
RÉSOLUTION NUMÉRO 2007-12-648 DE LA VILLE DE BROMONT
PORTANT SUR LE MÉCANISME DE VOTE PAR LA POSTE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite lettre du Ministère des affaires municipales et des régions relativement à la résolution numéro 2007-12-648 de la Ville de Bromont portant sur le mécanisme de vote par la poste.

N.M.

**DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES
MUNICIPALES ET DES RÉGIONS RELATIVEMENT À DES
INVESTISSEMENTS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA MISE À NIVEAU
DES HABITATIONS À LOYER MODIQUE (HLM)**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance du Ministère des affaires municipales et des régions relativement à des investissements supplémentaires pour la mise à niveau des habitations à loyer modique (HLM).

3 MARS 2008

N.M.

**DÉPÔT D'UNE LETTRE DE MONSIEUR RENÉ ROCHON
CONCERNANT UNE DEMANDE POUR LES SERVICES DE *INTERNET*
*HAUTE VITESSE***

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite lettre de Monsieur René Rochon concernant une demande pour les services de Internet Haute Vitesse.

N.M.

**DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE DE MONSIEUR JEAN LAURIN
RELATIVEMENT À L'ACCESSIBILITÉ AUX LOISIRS POUR LES
CITOYENS DE BROMONT ET LA RÉPARTITION DES HEURES DE
GLACE À L'ARÉNA**

Le sujet 10.7 est reporté à une séance subséquente.

N.M.

**DÉPÔT DE DOCUMENTS DE MADAME MICHELLE CHAMPAGNE
DU COMITÉ VERT PARENT DE L'ÉCOLE LA CHANTIGNOLE
CONCERNANT LA RECHERCHE DE PARTENAIRES POUR UN
PROJET TOUCHANT L'ENVIRONNEMENT À L'ÉCOLE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de documents de Madame Michelle Champagne du Comité Vert Parent de l'école la Chantignole concernant la recherche de partenaires pour un projet touchant l'environnement à l'école.

3 MARS 2008

N.M.

**DÉPÔT DU JUGEMENT DE LA COUR DU QUÉBEC DANS LE
DOSSIER IBM CANADA LTÉE C. VILLE DE BROMONT ET LA MRC
DE LA HAUTE-YAMASKA**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit jugement de la Cour du Québec dans le dossier IBM Canada Ltée c. Ville de Bromont et la MRC de la Haute-Yamaska.

2008-03-140

**SOUTIEN DE LA VILLE DE BROMONT À LA SOCIÉTÉ
CANADIENNE DU CANCER POUR L'ÉVÉNEMENT RELAIS POUR
LA VIE**

ATTENDU QUE la Société Canadienne du cancer organise l'événement Relais pour la vie au Centre de la nature de Cowansville samedi le 31 mai 2008 ;

ATTENDU QUE cet événement vise à reconnaître les personnes ayant perdu ou gagné leur lutte contre le cancer ;

ATTENDU QUE les fonds recueillis permettront à la Société canadienne du cancer de financer des projets de recherche prometteurs, d'offrir des services d'information et des programmes de soutien, d'assurer la défense de l'intérêt public en matière de politiques de lutte au cancer et d'améliorer la qualité de vie des personnes touchées par le cancer ;

ATTENDU QUE le conseiller Monsieur **PAUL M. ROLLAND** s'implique personnellement dans la tenue de cet événement ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire également appuyer cette cause ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont appuie la Société canadienne du cancer pour l'événement Relais pour la vie qui se tiendra samedi le 31 mai 2008 au Centre de la nature de Cowansville.

QUE la Ville de Bromont aura un kiosque à sa disposition lors de la tenue de cet événement.

3 MARS 2008

D'offrir différents services administratifs afin d'encourager les participants au Relais pour la vie et d'accroître le taux de participation.

ADOPTÉ

N.M.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Ronald Lesage demande si la deuxième couche de pavage sur la rue des Lilas sera donnée cette année.
- Monsieur Stéphane Lussier s'interroge à savoir si le Conseil a des solutions concrètes à proposer à la Commission scolaire relativement au manque de places à l'école La Chantignole et demande si la Ville de Bromont ne pourrait pas subventionner l'école primaire privée pour un agrandissement.
- Monsieur Mathieu Cloutier revient sur la problématique du manque de places à l'école La Chantignole et demande aux membres du Conseil de trouver des solutions pour régler le problème. Il suggère de cesser d'émettre des permis de construction et de trouver un moyen afin d'aviser les gens qui viennent s'établir à Bromont de cette problématique.
- Madame Stéphanie Proulx souligne au Conseil l'importance du découpage scolaire.
- Madame Chantal Croteau désire connaître la vision de la Ville à court terme (2008), moyen terme (2009-2010) et à long terme (2011-2012) relativement au manque de places dans les écoles à Bromont. Elle évoque le fait qu'une étude démographique serait bienvenue et qu'il faut demander à la Commission Scolaire que la division des quartiers soit reportée dans cinq (5) ans.
- Monsieur Jacques Lapensée abonde dans le même sens que les autres citoyens relativement au problème de l'école et demande au Conseil de faire une proposition à la Commission Scolaire. Il s'interroge également à savoir combien de taxes ont été payées en 2007 à la Commission Scolaire par la population bromontoise.
- Monsieur Lucien Lortie avise les membres du Conseil que la vitesse sur la rue Shefford est trop élevée et qu'elle devrait être réduite comme à Knowlton. Il mentionne également que, par moment, les trottoirs des restaurants sur la rue Shefford ont l'air d'un dépotoir avec toutes les boîtes et les déchets.

3 MARS 2008

- Monsieur Jean-Pierre Hallé rapporte au Conseil qu'en ce moment, il est très difficile de circuler sur la Ceinture de randonnée à cause des branches et de troncs d'arbres. Puisqu'il y a un projet dans ce secteur, ce dernier veut savoir si la machinerie peut passer sur la Ceinture de randonnée et si la Ville a prévu quelque chose pour que l'on puisse continuer à circuler lors de la fonte des neiges.

2008-03-141

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE